



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 4 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe Maire.

En application de l'article 4 du Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue à huis clos.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 27/04/2021 - **Date d'affichage** : 27/04/2021

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que tous les conseillers sont présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h47.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021 :

Monsieur Deladerière donne lecture aux conseillers du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021.

Après correction, le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est validé à l'unanimité.

Remarque est faite par Monsieur Demailly et Monsieur Soyez concernant le point 5 sur les tarifs des concessions dans le cimetière. Il est préférable d'inscrire par "reconduction expresse" et non par "tacite reconduction".

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

- Point sur l'avancement des divers dossiers traités :

* Le logement école - attente de la division parcellaire pour engager la procédure - manque le devis qui doit être remis en Mairie - L'envoi du courrier pour avertir les locataires sera effectué.

* DTA - Diagnostic Technique Amiante - Le devis a été visé par Monsieur Cottel, Président de la CCSA, en charge du marché - Il faut contacter Monsieur Lesage pour finaliser une date de contrôle.

* DECI - La demande de subvention DETR a été refusée - Le dossier passera en seconde commission en fin d'année.

* Pour la réfection des trottoirs, Monsieur Demailly va contacter Monsieur Vautiez, Société SEMOTEC.

* Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le monument aux morts a été repeint.

* Monsieur le Maire demande de prévoir la réunion de la commission fleurissement.

Après avoir fini le recensement des chemins pédestres, un plan sera affiché sur la Place.

2/ Projet achat "Au Bleu du Nord" :

Monsieur le Maire demandent à Madame Dequéant et Monsieur Demailly de quitter la salle du fait de leur implication personnelle.

Lorsque le prix de l'acquisition d'un bien par une Collectivité est supérieure à 180 000 €, la Collectivité doit saisir les Domaines pour avis. Monsieur Deladerière va s'en charger. La démarche est faite par dématérialisation.

Monsieur Blondiaux suit l'état d'avancement du projet en lien direct avec les finances de la Commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents autorisent Monsieur le Maire a engagé les démarches et à signer l'acte à intervenir.

Monsieur le Maire précise que les conseillers seront informés du suivi du dossier : explication, concertation et décision.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Cérémonie du 8 mai 2021 :

Monsieur Deladerière est en charge de l'organisation de la cérémonie.

Seuls les membres de l'équipe municipale et les anciens combattants seront présents au vu de l'état d'urgence sanitaire. Le défilé est prévu pour 11h30 avec commémoration au monument aux morts et à la stèle des aviateurs Canadiens.

Les anciens combattants achètent les deux gerbes.

4/ Mise en place des bureaux de vote pour les Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Lors de la prochaine réunion de conseil, les créneaux horaires seront définis.

Pour chaque bureau - 3 personnes par tour de garde - 1urne - 1 isoloir -

Les Adjointes prendront 2 créneaux - 1 par bureau -

L'organisation des deux bureaux dans la même salle ne requiert qu'un Président et un Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le 20 juin est le jour de la fête des pères.

Une demande pour l'inscription d'une électrice a été faite par mail le 29 avril au bureau des élections à la Préfecture afin de l'autoriser à voter.

La Préfecture a demandé que chaque assesseur soit vacciné ou testé négatif pour tenir un bureau. Monsieur le Préfet a demandé à chaque Commune d'envoyer un tableau avec les coordonnées des personnes désireuses de se faire vacciner.

5/ Compte rendu de la réunion de la CCSA du 16 avril 2021 :

Monsieur Demailly expose à l'assemblée les différents thèmes abordés lors de la séance.

Les délégués communautaires ont validé le budget.

Le renouvellement des TBI dans les écoles avec une tablette remise à chaque enseignant - la CCSA devrait prendre en charge la maintenance mais la formation sera à la charge de l'éducation nationale.

le SPANC - un article est paru dans le SAM - certaines collectivités perçoivent une subvention à hauteur de 60 % - Monsieur Dubois a expliqué que lorsqu'il y a transfert de propriétaires, il n'y a pas de subvention - le vendeur doit se mettre aux normes pour la vente -

SMAV - les délégués communautaires ont voté contre l'augmentation de 6 € par habitant -

la CCSA 65 € / habitant - la CUA 71 € / habitant - les Campagnes de l'Artois 57 € / habitant (moins de service)

le 27 mai 2021, une réunion est programmée pour que les Campagnes de l'Artois s'alignent sur les tarifs proposés à la CCSA et à la CUA (65 € + 6 € = 71 €).

Taxe GEMAPI, pas d'augmentation.

6/ Compte rendu de la Commission de travaux du 20 avril 2021 :

Monsieur Soyez fait le recensement des travaux projetés de 2021 à 2025 -

Souterrain Eglise - toujours en attente de reconnaissance en catastrophes naturelles, cela peut prendre 6 mois à 1 an - Possibilité d'effectuer des sondages par un géotechnicien - une prise en charge d'une partie des dépenses peut être envisagée.

7/ Questions diverses :

a) **Travail de l'agent communal** - Monsieur Demailly souligne la qualité du travail effectué par l'agent et remonte les retours positifs des habitants, et même des personnes extérieures au village.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'ensemble du travail effectué par celui-ci, et sa facilité à collaborer en grande intelligence. L'ensemble des conseillers l'en félicite.

b) Monsieur Blondiaux fait le point sur le coût de fonctionnement de la Pompe à chaleur installée pour les bâtiments communaux. Une économie de 4 000 € a été faite sur la consommation annuelle.

c) A la demande de Monsieur le Maire, l'entreprise Vandôme a effectué un rognage de souche en plus de l'abattage pour un coût de 40 € X 17 = 680 €.

d) Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de faire déplacer le bac "RELAIS" en face du chemin.

Monsieur le Maire a commandé des jardinières grises pour les installer sur les rebords des fenêtres des écoles.

Les fleurs ont été prises chez Isabelle Graire à Sailly-au-Bois.

e) Commission Embellissement -

Les bancs sur la Place sont à remplacer ainsi que certaines poubelles extérieures.

C'est également la bonne période pour préparer les illuminations supplémentaires, il faut prévoir environ 200 m de guirlandes et 3 décors poteaux - Des devis sont en cours.

Monsieur Moitrel fait remarquer qu'il serait judicieux d'installer des prises au ras du sol pour faciliter les branchements.

f) Monsieur Gons alerte pour la sécurité des usagers qui empruntent la ruelle Delallée. Une branche morte est tombée au dessus de ce chemin.

g) Monsieur le Maire avise les conseillers des devis réalisés par l'entreprise BODET concernant l'éclairage de l'horloge, le battant et le marteau de la cloche. Au vu des montants importants, un ou deux autres avis seront demandés.

L'entreprise BODET a le contrat de maintenance depuis le 1er avril 1996 et passe chaque année.

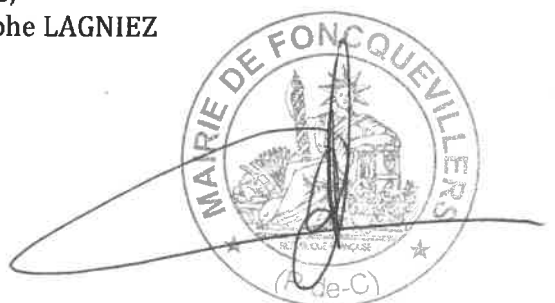
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 8 juin à 19h30.

Fait en mairie, le 07/05/2021

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ



SOMMAIRE des délibérations prises au cours de la séance

- Acquisition de l'immeuble "Au Bleu du Nord" sis à FONCQUEVILLERS - 17 rue Haute - cadastré 341 A 564 -

réf : 202100504_19

Après avoir demandé à Monsieur Demailly et Madame Dequéant de quitter la Salle du Conseil du fait de leur implication personnelle, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres restants que l'immeuble comprend 4 appartements aménagés et loués. La Commune percevra les loyers mensuels à hauteur de 1 600 €. La Commune, en tant que propriétaire, pourra réaliser la création d'un pôle social avec l'aménagement et la rénovation de tout le bas de l'immeuble. La demande de subventions et l'obtention de celles-ci permettra à la Commune d'effectuer les travaux de rénovation.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'acquisition de biens immobiliers ;

Vu l'article L.1212-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Vu l'article L.1311-9 à L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'avis des Domaines ;

Vu l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux actes d'acquisition ;

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié ;

Considérant que le montant de cette acquisition étant supérieure à 180 000 € nécessite une consultation de France Domaine ;

Considérant que cette acquisition permettra à la Commune de créer un pôle social dédié aux habitants ;

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré :

1/ **décide** d'acquérir l'immeuble cadastré 341 A 564 pour une contenance de 895 m² sis 17 rue Haute à Foncquevillers, appartenant à Monsieur DEMAILLY Michel,

2/ **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce projet,

3/ **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de Foncquevillers en l'étude de Maître VIRGATA, Notaire à Foncquevillers. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de Foncquevillers, qui s'y engage expressément.

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstention : 0)